

Document synthèse

Plan directeur d'aménagement Site du Royal Victoria

Septembre 2021

1 Mandat

Mission et objectifs

Le Plan directeur d'aménagement du site du Royal Victoria concrétise une volonté de requalifier cet ensemble architectural unique, laissé en grande partie vacant à la suite de la migration des activités hospitalières vers le site Glen du centre universitaire McGill (CUSM). L'élaboration de ce Plan directeur est le fruit d'un processus rigoureux et collaboratif visant à transformer le site en un lieu innovant et durable en optimisant son potentiel et en s'appuyant sur sa valeur historique.

Le Plan directeur est un document d'aménagement et de planification. Il définit une vision d'avenir pour le site et encadre sa transformation. Il définit de grandes orientations quant à la conservation et mise en valeur des espaces verts extérieurs, la préservation et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, l'accessibilité et l'intégration de nouveaux usages.

Le Plan directeur couvre l'ensemble du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, soit 17 pavillons et 14 hectares de terrain, et inclut un premier projet de création d'un nouveau pavillon pour l'université McGill.

Sur mandat du Gouvernement du Québec, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a établi une série d'objectifs afin d'assurer la cohérence du projet avec les visions des différentes parties prenantes concernées ainsi que son adaptation aux contraintes et complexités du site. Ces objectifs sont liés au respect du cadre de protection législatif et réglementaire établi par la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), à la topographie (et notamment à la détermination des

modalités d'accessibilité et de circulation), à la préservation du caractère emblématique des bâtiments, à la protection des espèces fauniques et floristique rares ou vulnérables, à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, à l'autonomie énergétique des bâtiments ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie de conception intégrée reposant sur le partenariat et la concertation entre les acteurs impliqués.



Les pavillons E et L, 2019
Source : Stantec

Principes directeurs de la SQI

Dans le cadre du projet de requalification du Royal Victoria, la SQI fait valoir huit principes qui guident ses actions. Par ces principes, la SQI s'engage à agir éthiquement et en collaboration avec les divers acteurs, tout en respectant ses valeurs et objectifs.

Principes directeurs de la SQI :



Principe 1
Priorités gouvernementales

La SQI est responsable de soumettre au Gouvernement du Québec, un plan directeur pour la requalification de l'ancien Hôpital Royal Victoria (incluant le projet de nouveau pavillon de l'université McGill), lequel décidera de son approbation en fonction des priorités gouvernementales et dans une perspective de gestion responsable des finances publiques.



Principe 2
Patrimoine

La SQI reconnaît la valeur patrimoniale et emblématique du site et s'assurera, dans son plan directeur, de déployer tous les efforts requis pour la préserver et la mettre en valeur dans le respect du Décret 190-2005 portant sur l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.



Principe 3
Espaces verts

La SQI entend contribuer à la réalisation des objectifs de protection des espaces verts du Mont-



Royal.

Principe 4
Accès public

La SQI entend faciliter l'accès public au site et au parc du Mont-Royal.



Principe 5
Développement économique

Se donne pour objectif d'y créer un pôle contribuant au rayonnement et au développement économique du Québec.



Principe 6
Mixité d'usages

Considère qu'une multiplicité d'usages, incluant des occupations transitoires, tirant profit des qualités intrinsèques du site (proximité du parc du Mont-Royal et du centre des affaires, synergie possible avec une grande institution universitaire), sera requise pour donner une nouvelle vocation aux édifices excédentaires.



Principe 7
Développement durable

Entend s'inspirer des principes de développement durable du Gouvernement du Québec dans la définition des orientations.



Principe 8
Parties prenantes

Engagera les instances gouvernementales et municipales, les parties prenantes et le public aux différentes étapes d'élaboration du plan directeur.

2 Approche du Plan directeur

Structure du Plan directeur

Le Plan directeur d'aménagement est structuré en 5 chapitres :

Chapitre 1

Avant-propos

Le premier chapitre vise à contextualiser le projet. Il précise les grandes étapes du projet et détaille l'approche méthodologique, tout en présentant le cadre de concertation et les différentes parties prenantes.

Chapitre 2

Mise en contexte

Le second chapitre a pour objectif d'expliquer le positionnement stratégique du site à l'échelle de la ville et du quartier, tout en présentant des éléments permettant la compréhension de la topographie du site, de son évolution historique, des propriétés et bâtiments qui le composent ainsi que des documents de planification, de réglementation et de protection patrimoniale auquel il est soumis.

Chapitre 3

Analyse urbaine

Le troisième chapitre présente l'analyse qui sert de base au parti d'aménagement. Ce chapitre inclut notamment une analyse du cadre bâti et de la forme urbaine, une analyse du paysage, une analyse de la mobilité, une analyse des infrastructures ainsi qu'une synthèse des enjeux majeurs associés au redéveloppement du site.

Chapitre 4

Parti d'aménagement

Le quatrième chapitre présente le parti d'aménagement, qui intègre la vision d'aménagement du site et la détaille à l'aide d'orientations, d'objectifs et de critères d'aménagement. Ces éléments viennent répondre aux enjeux présentés dans l'analyse urbaine, et guideront les interventions spécifiques sur le site.

Chapitre 5

Plan d'action

Le cinquième chapitre est consacré au plan d'action, qui présente le phasage du projet et intègre des recommandations relatives à la mise en œuvre de ce dernier. Le chapitre inclut également la stratégie en matière de développement durable pour l'ensemble du site.

Démarche collaborative

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur, les différentes parties prenantes concernées par le projet ont été sollicitées de différentes façons afin de favoriser la conception d'un document concerté :

Comité de suivi

Participants - Représentants de la SQI et membres de l'équipe Stantec.

Contribution - Assurer régulièrement l'avancement du mandat et des livrables en conformité avec l'échéancier.

Comité de coordination conjoint élargi

Participants - Représentants de la SQI, de l'université McGill, de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Contribution - Échanger sur les orientations et émettre des commentaires sur les livrables.

Processus de conception intégré (PCI)

Participants - Un expert PCI, des représentants de la SQI, l'université McGill et les professionnels en urbanisme, design urbain, architecture, architecture de paysage et ingénierie.

Contribution - Aborder et résoudre des enjeux du projet lors d'ateliers de conception.

Comité d'experts.es

Participants - 4 experts indépendants renommés pour leurs expertises et leurs connaissances intimes des enjeux liés au projet de requalification (patrimoine, environnement naturel, social et urbain).

Contribution - Conseiller la direction de projet à la SQI dans l'élaboration du Plan directeur.

Forum

Participants - Une centaine de représentants d'organismes et d'institutions provenant des milieux de l'aménagement, de l'action communautaire, de la culture, des affaires, de l'environnement et du patrimoine.

Contribution - Réfléchir collectivement sur la vision d'avenir pour le site et sur les orientations du projet de requalification.

Groupes de discussion

Participants - Représentants d'organismes, d'associations et d'institutions.

Contribution - Identifier des besoins dans la communauté et des opportunités à considérer dans le projet de requalification.

Consultation publique (par l'OCPM, à venir)

Participants - Citoyens et groupes intéressés.

Contribution - Apporter des opinions, commentaires et propositions sur le Plan directeur proposé et sur les changements réglementaires requis pour sa mise en œuvre.

3 Brève évolution du site

Le bâti et l'organisation générale du complexe hospitalier existant témoigne de l'évolution des courants de pensées relatifs à l'organisation spatiale des centres de soins. Certains des espaces intérieurs visibles aujourd'hui sont restés inaltérés depuis l'ouverture de l'hôpital en 1893. Ces bâtiments constituent un héritage patrimonial majeur, qui a su faire rayonner Montréal à travers les époques.

Bien avant l'implantation de l'hôpital en son sein, pendant la période préhistorique, le Mont-Royal était occupé par des villages autochtones. Il a par la suite été exploité pour l'agriculture, la cueillette et la chasse par des colons européens séduits par l'abondance de ses ressources. Au cours du 19e siècle, Frédéric Law Olmsted a conçu le parc du Mont-Royal, qui a ouvert ses portes au grand public en 1876. En 1888, la conception de l'hôpital au sein du Mont-Royal débute et c'est finalement en 1893 que le complexe hospitalier ouvre officiellement ses portes et admet son premier patient. Le diagramme chronologique ci-contre permet d'identifier les événements majeurs qui ont marqué le site du Royal Victoria.



- Époque victorienne

□ **1829**
Fondation de la Faculté de médecine de l'Université McGill
- **1876**
Ouverture du parc du Mont-Royal
- **1893**
Ouverture officielle de l'hôpital Royal Victoria et admission du premier patient
- Époque moderne

□ **1920**
Ouverture du Stade Percival Molson
- **1934**
Ouverture de l'Institut et de l'hôpital neurologique de Montréal
- **1951**
Début des projets de modernisation et d'agrandissements des pavillons existants
- **1958**
Réussite de la première greffe d'organes au sein du Commonwealth par l'équipe de l'hôpital Royal Victoria
- **1974**
Inauguration du premier service de soins palliatifs au Canada
- Époque postmoderne

□ **1997**
Mise sur pied du Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
- **2015**
Déménagement de la majorité des services de l'hôpital Royal Victoria vers le Glen hospital



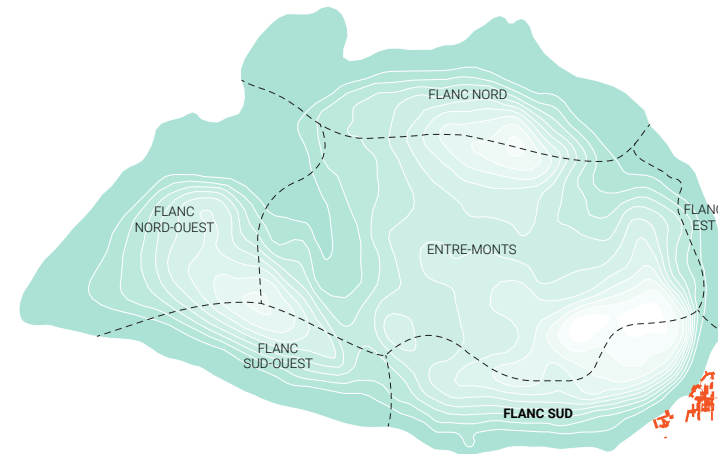
4 Localisation

Le site est localisé au sein du site patrimonial du Mont-Royal, sur le versant sud de la montagne, orienté vers le centre-ville.

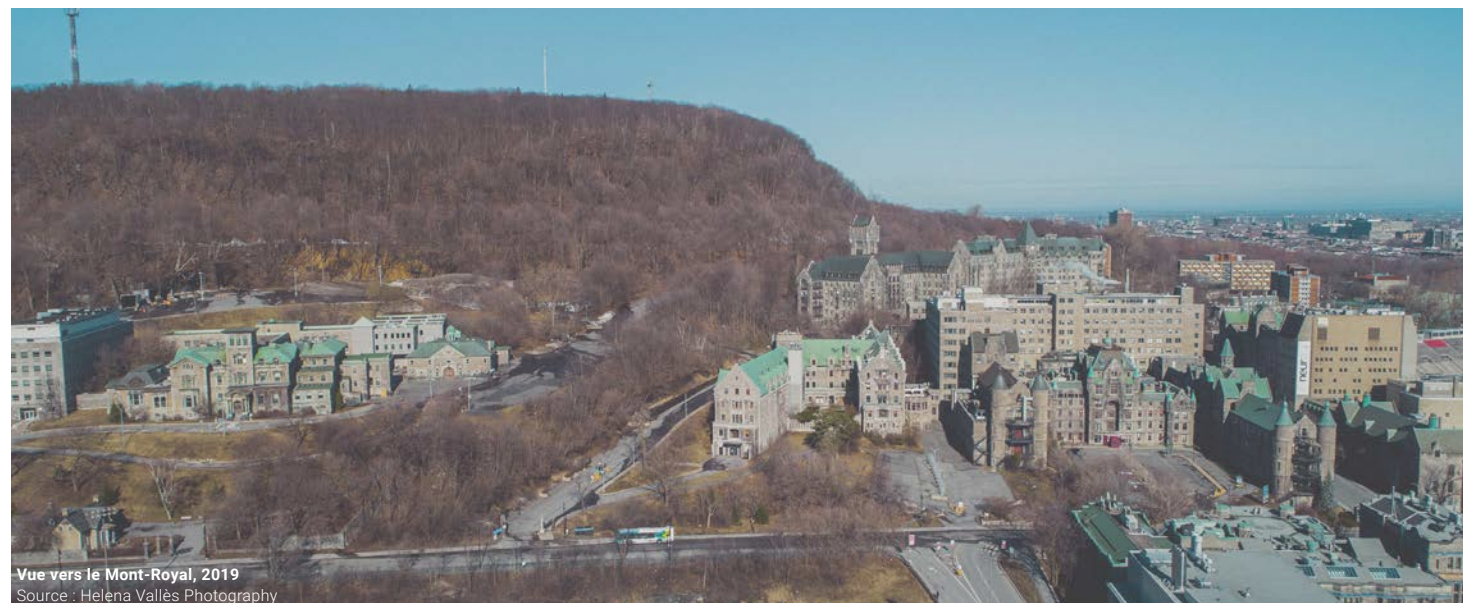
Le site bénéficie donc d'une visibilité exceptionnelle et dialogue directement avec la montagne, le parc, le centre-ville, le campus de l'université McGill et le fleuve. L'ancien hôpital Royal Victoria constitue d'ailleurs l'une des extrémités de la promenade Fleuve-Montagne qui le relie au silo à grains N°5.

Le site est adjacent à plusieurs éléments structurants et identitaires du flanc sud du Mont-Royal, tel que le chemin Olmsted, qui le jouxte au nord et offre une expérience mémorable aux piétons et cyclistes. Sur sa partie sud, le site est bordé par le parc Rutherford et est voisin de plusieurs bâtiments à vocation institutionnelle dont l'institut neurologique de Montréal, le stade Percival-Molson et le campus de l'université McGill.

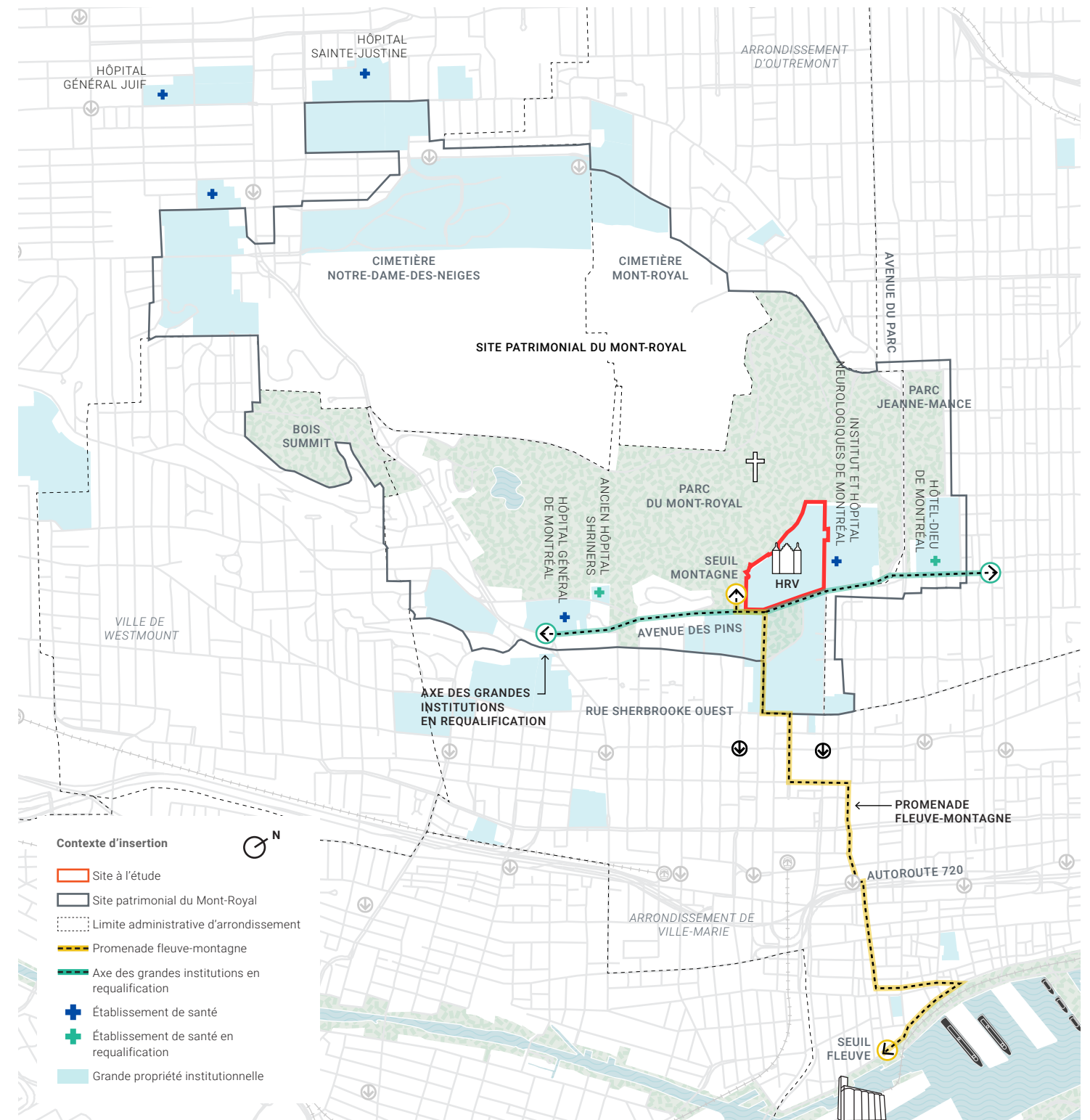
Le site fait partie d'un noyau naturel et institutionnel qui contribue à relier le parc du Mont-Royal au centre-ville de Montréal.



Unités topographiques du site du Mont-Royal



Vue vers le Mont-Royal, 2019
Source : Helena Vallés Photography



5 Site à l'étude

4 lots

Incluant 1 lot occupé par bail emphytéotique par l'université McGill

17 bâtiments

Incluant 1 bâtiment occupé par bail emphytéotique par l'université McGill

9 aires de stationnement

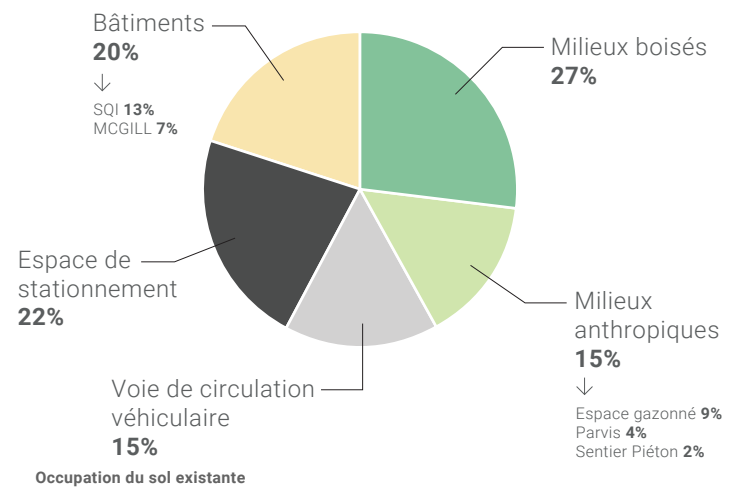
Comprenant l'équivalent de 1 243 cases de stationnement

3 servitudes

Incluant 2 servitudes en faveur de la Ville de Montréal

Superficie bâtie de 131 700 m²

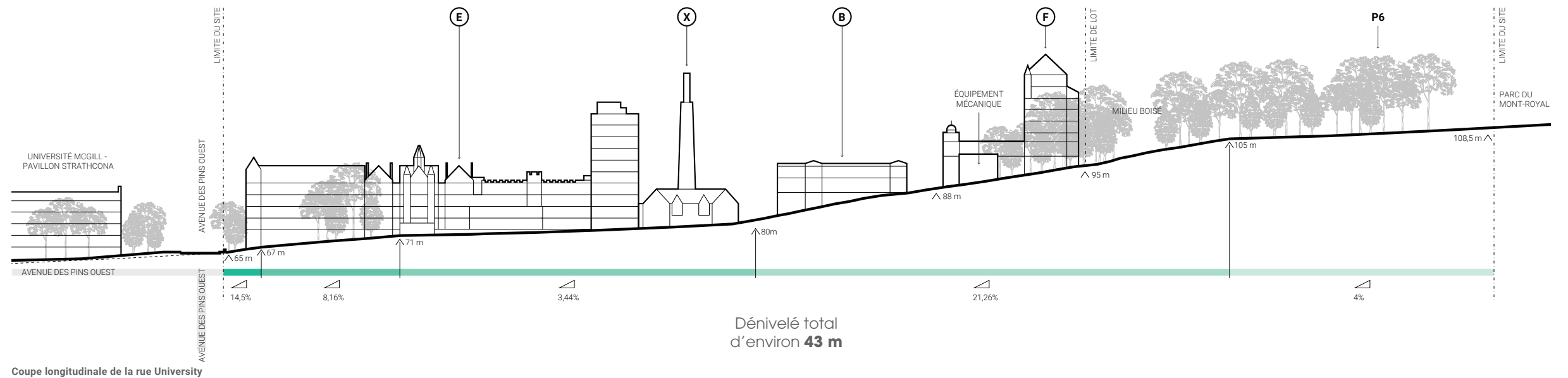
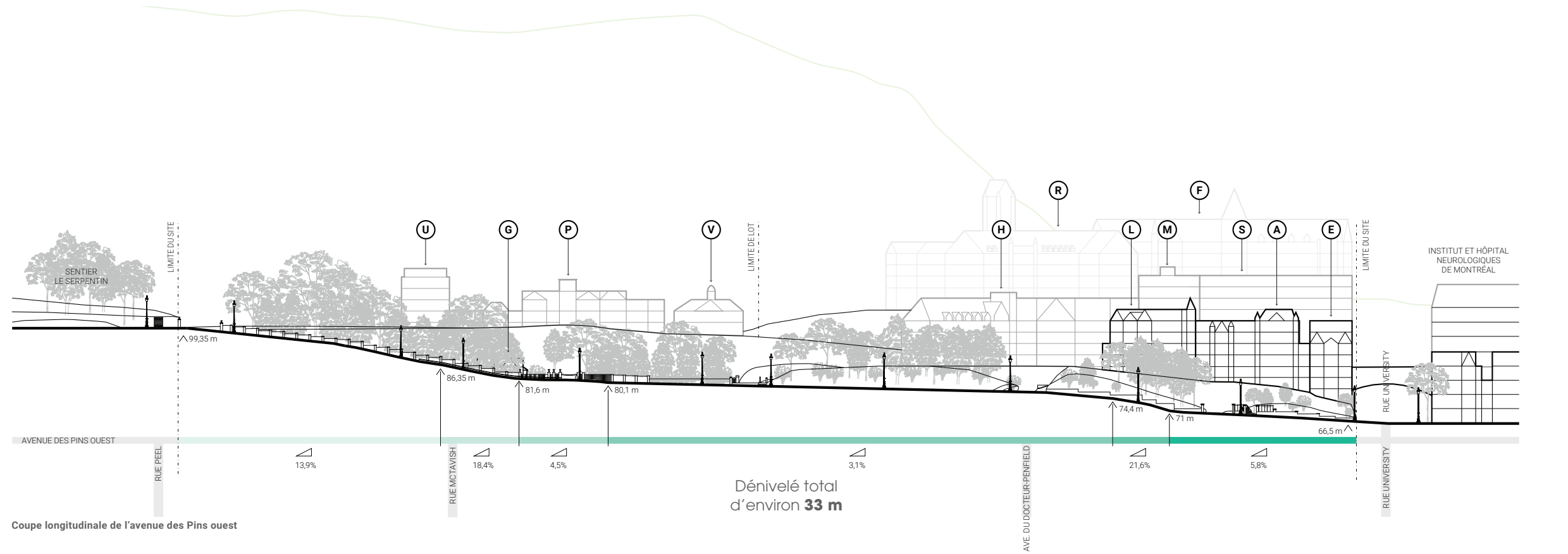
Dont 70 400 m² à requalifier par la SQI et 57 000 m² dédiés au projet de McGill



6 Topographie du site

Le site présente une topographie marquée par d'importants dénivélés. Le cheminement entre ses différentes composantes est marqué par la présence de talus, de pentes plus ou moins raides et de surfaces en surplomb de la trame urbaine qui permettent des ouvertures visuelles intéressantes sur la Ville de Montréal et le fleuve Saint-Laurent.

Cette topographie est un facteur important de la composition du site par son influence sur la forme, l'orientation et l'architecture des bâtiments. Elle constitue à la fois une contrainte et un potentiel pour le déploiement d'un nouveau programme d'aménagement.



7 Enjeux d'aménagement

Pour un site aussi complexe que celui de l'ancien hôpital Royal Victoria, les défis à considérer sont nombreux. Le cadre bâti, le paysage, la mobilité et les infrastructures sont autant de thématiques auxquelles sont associés des contraintes et potentiels distincts ou croisés spécifiques au site.

Les nombreux défis identifiés grâce à l'analyse du site et de sa périphérie peuvent être classés en quatre grands enjeux.

4 grands enjeux



1 La gestion d'un complexe hospitalier



Le site du Royal Victoria est marqué par la présence de bâtiments développés au fil des siècles pour accueillir un complexe hospitalier et des activités universitaires. Une grande partie de ces édifices sont aujourd'hui vacants et le site doit être réhabilité de façon à pouvoir accueillir de nouveaux usages. Le projet de requalification cherchera à restituer son caractère pavillonnaire originel au site en rendant leur indépendance aux bâtiments préservés et en proposant le remplacement des édifices de moindre valeur patrimoniale par des aménagements plus adaptés aux besoins fonctionnels modernes.



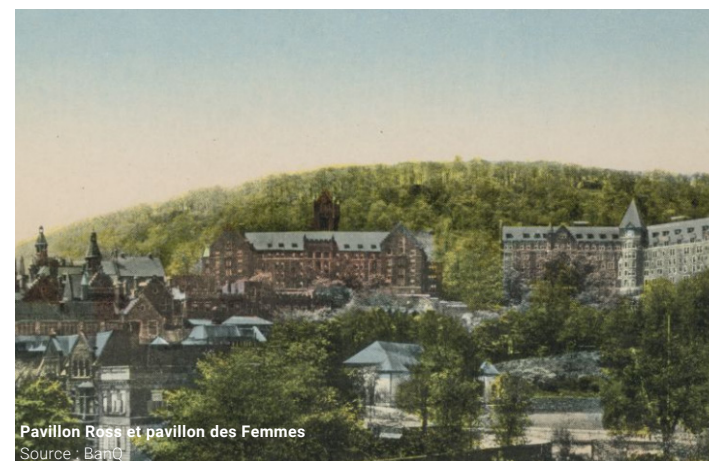
2 La mise à profit de l'emplacement



Le site bénéficie d'une localisation exceptionnelle sur le flanc sud de la montagne au sein du site patrimonial du Mont-Royal. Il est immédiatement adjacent au centre-ville et au parc, jouant un rôle de lien entre ces deux éléments structurants. Surélevé, le site du Royal Victoria est caractérisé par sa grande visibilité et offre de superbes points de vue sur la ville. L'emplacement unique du site impose un projet de réhabilitation qui contribuera à l'intégrer à son environnement tout en lui permettant de mieux jouer son rôle d'interface urbaine.



3 La considération de la topographie



Le relief de la montagne sur laquelle est implanté le site lui confère une topographie complexe mêlant deux pentes aux dénivelés marqués. Si ces fortes pentes contribuent à mettre en scène le patrimoine bâti et paysager du site du Royal Victoria, elles génèrent des problématiques en matière d'accessibilité et de gestion des eaux pluviales. Celles-ci devront être résolues par le projet de réhabilitation du site sans que son caractère soit mis en péril par les interventions proposées.



4 La mise en valeur du patrimoine



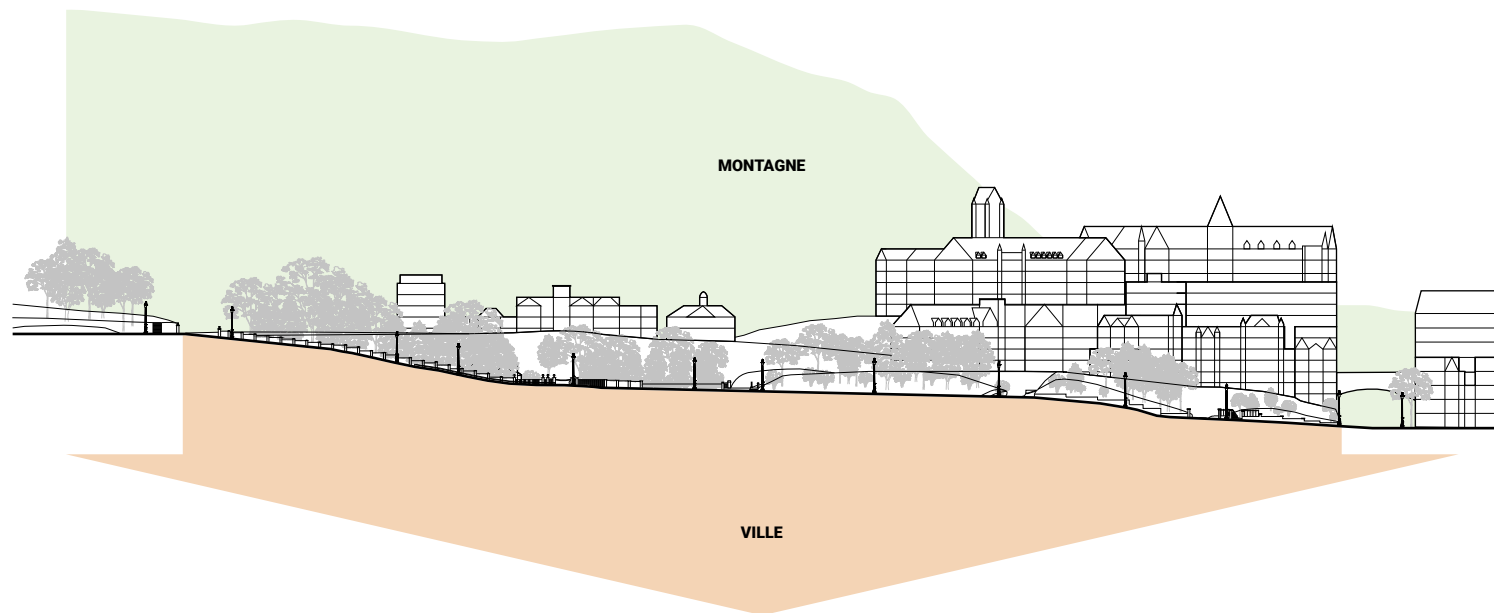
L'histoire du site du Royal Victoria fait partie intégrante de son identité et doit être préservée par le projet de réhabilitation proposé. Cependant, l'impératif de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager du site complexifie la définition des interventions proposées pour sa réhabilitation. Celles-ci doivent en effet respecter et valoriser les éléments patrimoniaux tout en permettant un remodelage du site, indispensable afin de lui donner un second souffle et de le rendre plus accessible et fonctionnel.

Vision d'aménagement

Le site du Royal Victoria est sans contredit emblématique de la Ville de Montréal et d'importance nationale. L'idée est de le revitaliser dans le plus grand respect de son riche passé, de sa topographie, de ses caractéristiques intrinsèques et de son statut emblématique tout en faisant une vitrine des meilleures pratiques en aménagement.

La vision proposée s'inspire des valeurs qui ont animé l'hôpital Royal Victoria dès sa fondation : faire progresser et rayonner le savoir pour le bien-être de tous les citoyens, quels que soient leurs origines et leurs profils, dans un lieu accueillant, inspirant, ouvert à la population, respectueux de son patrimoine et de l'environnement naturel dans lequel il est situé.

Cette vision se traduit d'abord dans le choix de vocations futures en continuité avec celles d'origine. Les usages liés à l'éducation, à l'innovation et aux services à la population seront privilégiés sur le site. Un premier occupant, l'université McGill, aménagera dans la portion est du site un nouveau pavillon qui accueillera un pôle de recherche, d'enseignement et d'apprentissage de pointe axé sur les systèmes de développement durable et les politiques publiques. Ce nouveau pavillon donnera l'impulsion nécessaire à la requalification de l'ensemble du site. La SQI invitera d'autres institutions et organisations à soumettre des projets d'occupation renforçant les usages privilégiés dans les autres édifices. Ces usages seront complétés par des services de proximité visant à établir des lieux de socialisation et à répondre aux besoins de la communauté. La SQI priorisera la protection du patrimoine bâti du site en entretenant les édifices d'ici à ce qu'ils trouvent de nouveaux occupants.

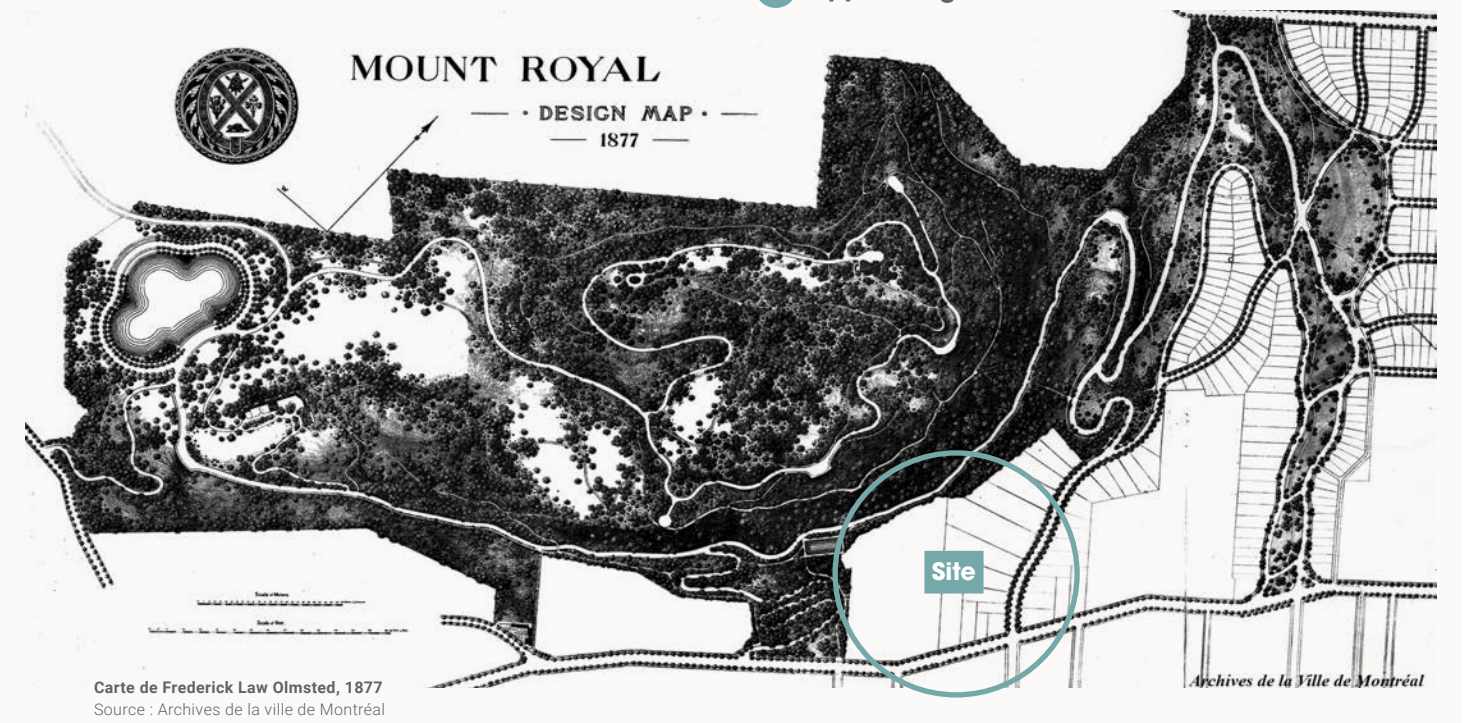


Approche de Frederick Law Olmsted

Célèbre architecte paysagiste du milieu du XIXe siècle, Frederick Law Olmsted a conçu les aménagements du parc du Mont-Royal en cherchant à mettre en valeur l'environnement naturel distinctif de la montagne. Le Plan directeur s'inscrit dans la continuité de cette approche et propose d'offrir aux usagers du site des aménagements paysagers de qualité en cohérence avec l'environnement unique que constitue le parc du Mont-Royal.

Critères d'aménagement de Frederick Law Olmsted :

- 1 Génie du lieu
- 2 Composition unifiée
- 3 Orchestration du mouvement
- 4 Orchestration des vocations
- 5 Conception durable et conservation de l'environnement
- 6 Approche globale



9 Concept d'aménagement

Le concept d'aménagement établit les principaux gestes du Plan directeur. Celui-ci prévoit la réhabilitation des bâtiments contribuant à la valeur patrimoniale du site et la requalification des secteurs comportant des constructions non-contributives à cette même valeur. Les interventions proposées prennent en compte les nouveaux besoins programmatiques et la capacité limite de la montagne.

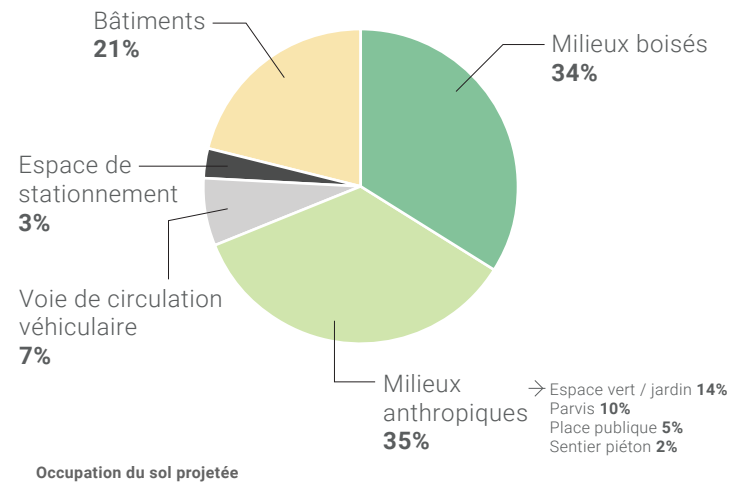
Le concept repose sur l'idée de relier les différentes composantes du site entre elles de façon à créer un lieu de vie cohérent, perméable et connecté. Pour ce faire, la création d'un réseau de circulation adapté, de nouveaux bâtiments et d'un parvis est proposée. Les multiples parcours créés invitent l'utilisateur à découvrir des espaces aux ambiances diverses. Une réduction majeure des surfaces réservées aux voies de circulation et aux aires de stationnement est prévue, sans que celle-ci nuise à la fonctionnalité du site.

Les aménagements paysagers offrent de nouveaux lieux de rencontre à divers endroits du site et ceux-ci sont reliés par différents sentiers. L'ensemble des interventions amplifie la présence du milieu naturel tout en favorisant les rapports humains.

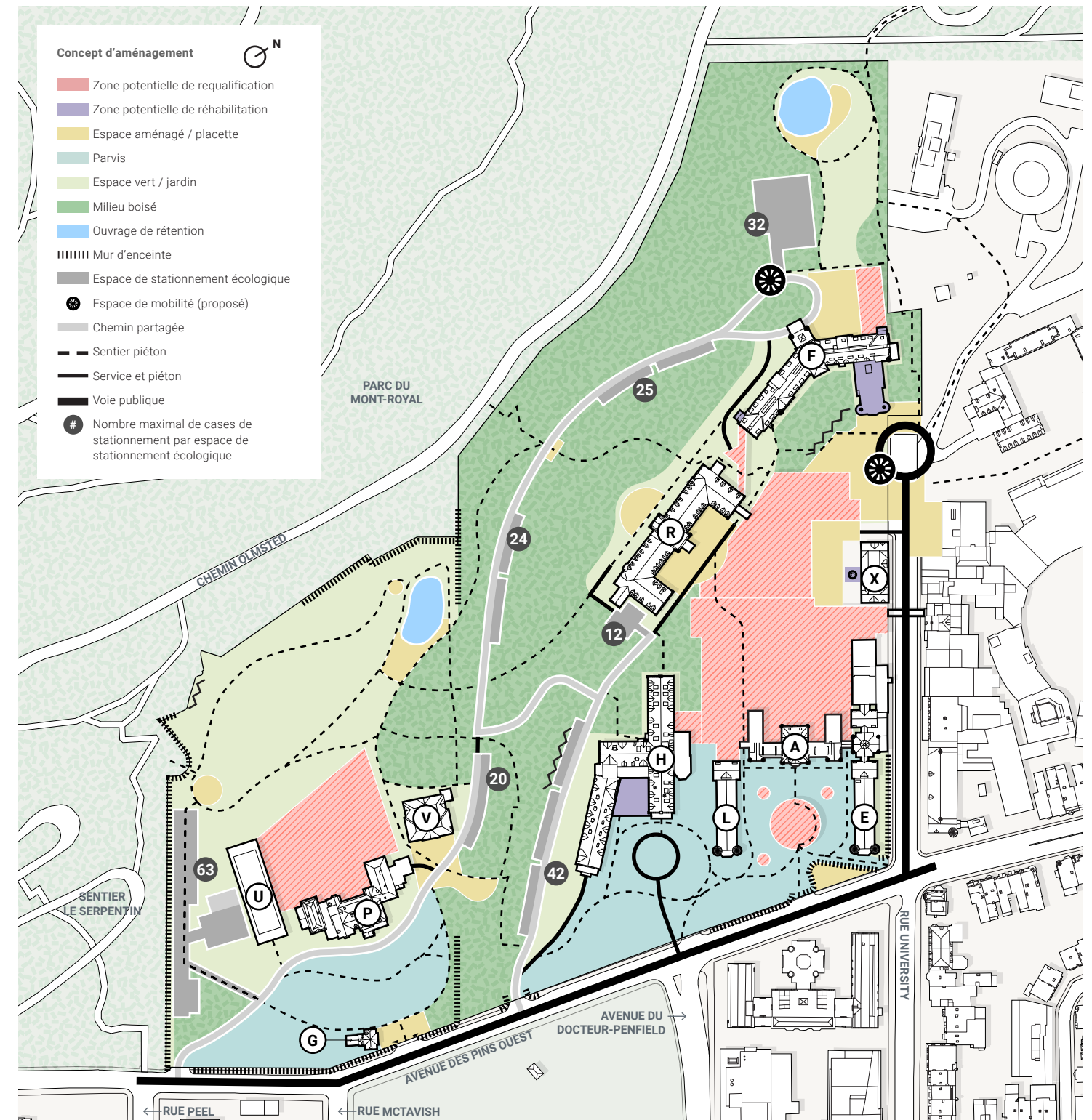
Enfin, le concept prévoit des aménagements qui agrémentent le paysage tout en favorisant la gestion des eaux pluviales.

Le concept d'aménagement regroupe des stratégies d'intervention pour chacune des thématiques suivantes :

- 1 Cadre bâti et patrimoine
- 2 Paysage
- 3 Mobilité
- 4 Infrastructures
- 5 Usage
- 6 Développement durable



- Des zones potentielles de requalification
- Le verdissement du parvis
- Des espaces aménagés et accessibles à tous
- 3 accès au parc du Mont-Royal
- 218 cases de stationnement
- 2 bassins de rétention en surface intégrés au paysage
- 2 espaces de mobilité
- Un milieu boisé qui rappelle l'ambiance boisée du Mont-Royal



Stratégies d'aménagement

Stratégie 1

Cadre bâti et patrimoine

Concevoir un projet de réhabilitation mettant en valeur les qualités patrimoniales exceptionnelles du site et en y implantant de nouveaux usages qui assureront sa revitalisation durable dans le temps.

Approche

La réhabilitation du site de l'ancien de l'ancien hôpital Royal Victoria. La réhabilitation du site du Royal Victoria s'effectuera dans le respect des normes et lignes directrices encadrant la conservation des lieux patrimoniaux du Canada. Des modifications nécessaires seront apportées aux bâtiments à préserver, qui seront restaurés de façon à mettre en avant leur importance historique et à leur permettre de rayonner au sein d'un site réhabilité aux aménagements plus modernes.

Cette stratégie a été développée sur la base d'une analyse détaillée des bâtiments et de leur évolution à travers le temps, qui a permis d'identifier les bâtiments patrimoniaux à préserver et les zones potentielles de requalification, au sein desquelles des bâtiments pourraient être démolis pour laisser la place à de nouvelles constructions ou espaces libres. Les interventions envisagées permettront de mieux répondre aux besoins des usagers du site, de dégager des vues d'intérêt et de rétablir des perspectives mettant en valeur les pavillons patrimoniaux et leurs façades. Elles auront pour objectif affirmé de préserver le site patrimonial du Mont-Royal.



1854 à 1916
La période pittoresque



1917 à 1939
La période thérapeutique



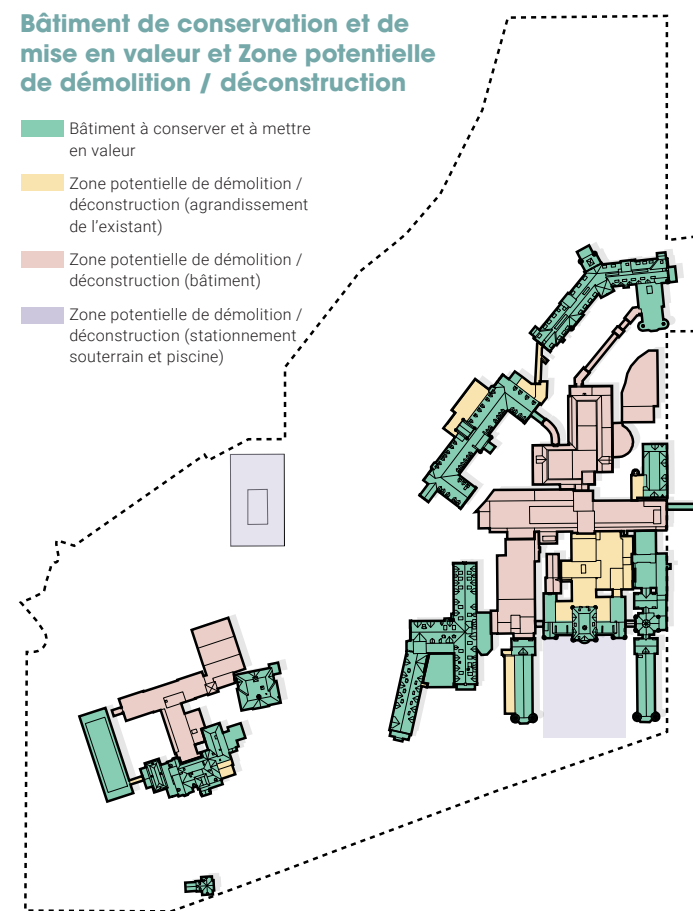
1940 à 1980
La période moderne



1981 à aujourd'hui
La période post-moderne

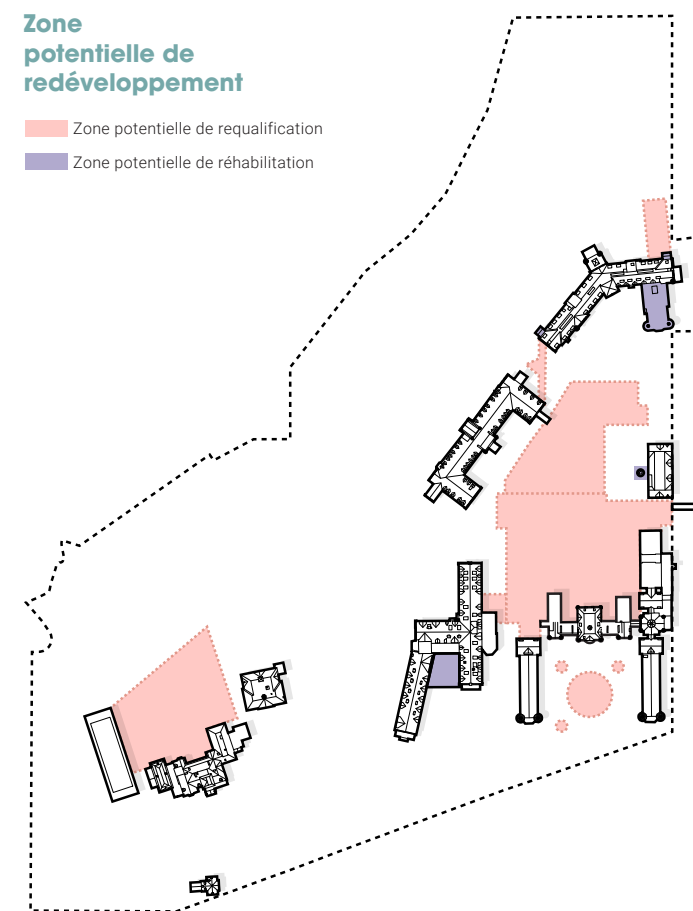
Bâtiment de conservation et de mise en valeur et Zone potentielle de démolition / déconstruction

- Bâtiment à conserver et à mettre en valeur
- Zone potentielle de démolition / déconstruction (agrandissement de l'existant)
- Zone potentielle de démolition / déconstruction (bâtiment)
- Zone potentielle de démolition / déconstruction (stationnement souterrain et piscine)



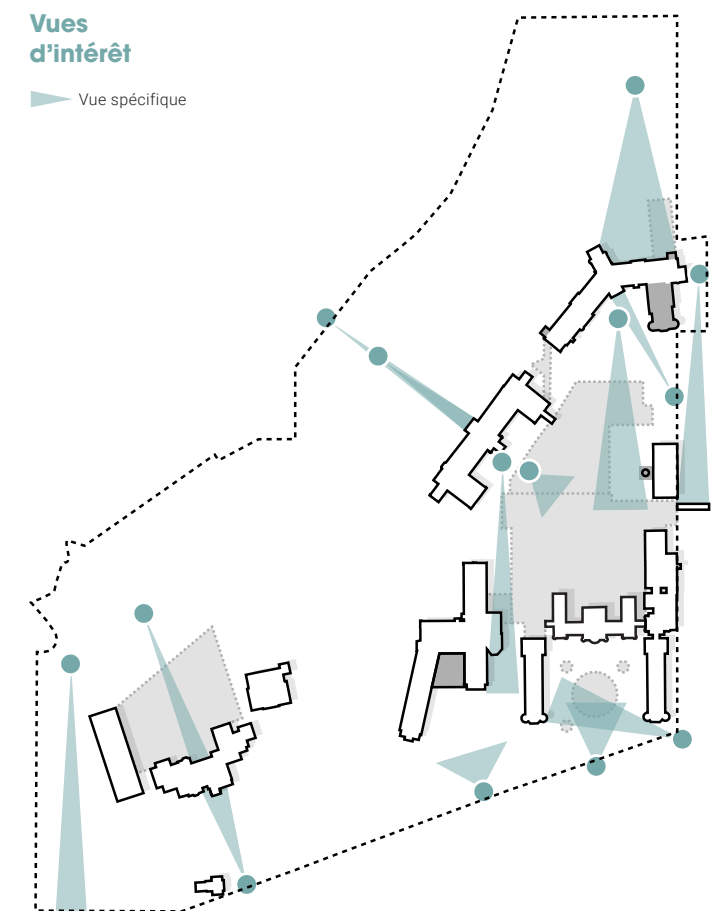
Zone potentielle de requalification

- Zone potentielle de requalification
- Zone potentielle de réhabilitation



Vues d'intérêt

- ▶ Vue spécifique



Stratégie 2

Paysage

Favoriser l'appropriation et l'ouverture des espaces extérieurs au grand public pour en faire un lieu de destination qui permet la pratique de diverses activités telles que la contemplation, la détente, le jeu et la déambulation, ainsi qu'un lieu de transition vers la montagne et une porte d'accès au parc du Mont-Royal.

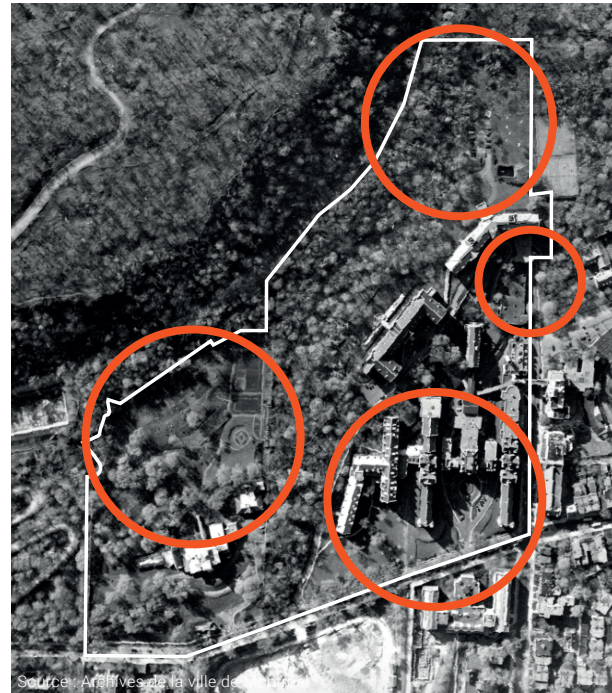
Approche

Le site a été largement minéralisé au fil de son histoire et une grande partie des espaces verts autrefois dédiés à la détente et à la découverte ont été recouverts de bitume.

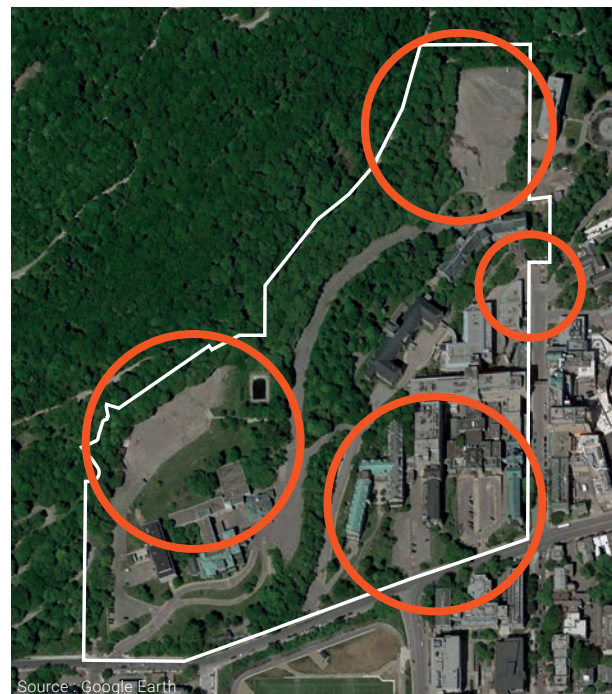
La stratégie d'intervention en matière de paysage a été guidée par la conception historique des espaces ouverts du site et cherche à recréer une transition naturelle entre la ville et la montagne.

Le verdissement d'une large partie du site, Plan directeur vise la création de nouveaux espaces publics, la bonification du milieu boisé ainsi que la création de sentiers sont proposées à cet effet.

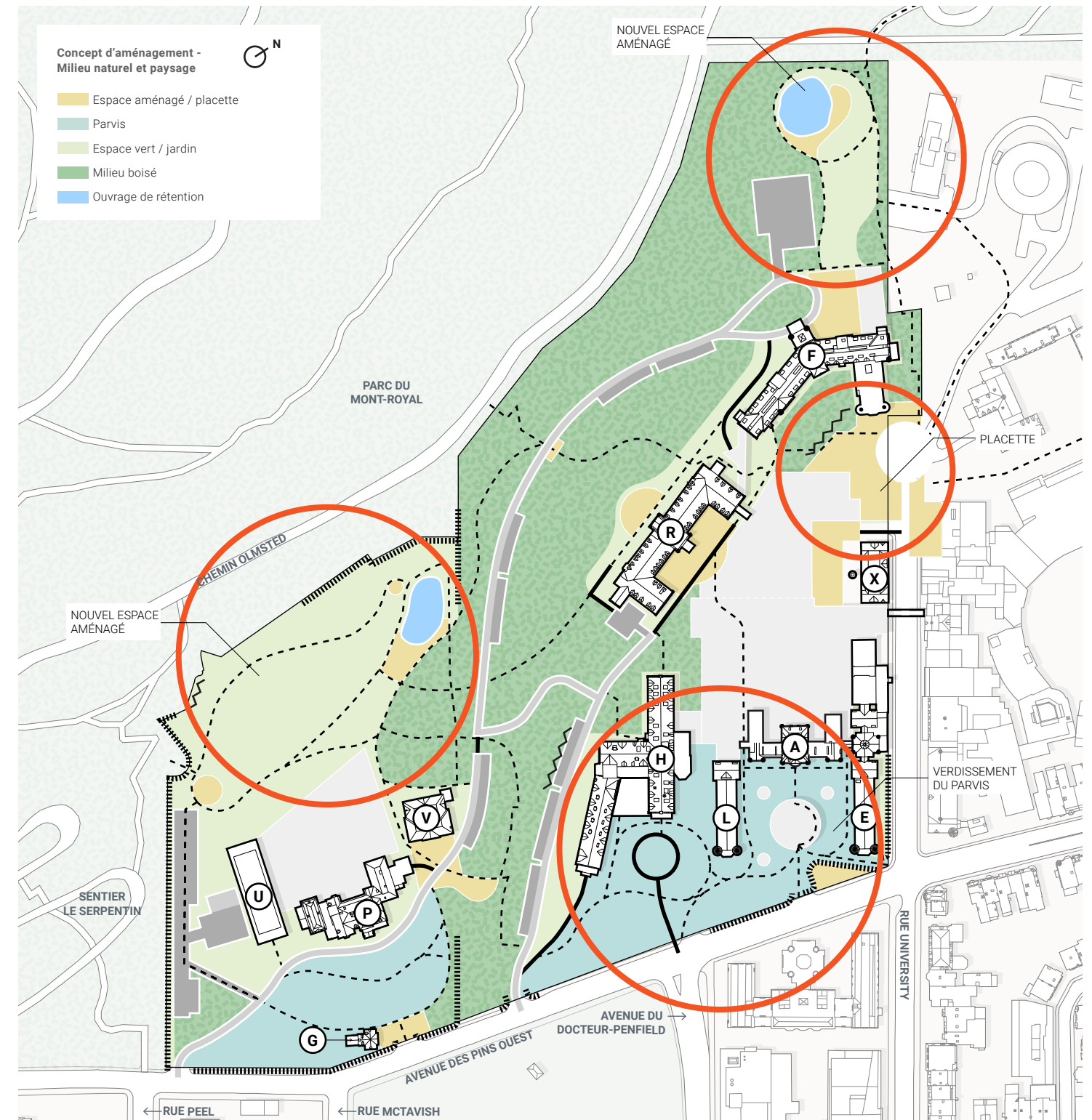
Ces interventions permettront la constitution d'une offre variée et complémentaire en matière d'espaces extérieurs. Ceux-ci conserveront une cohérence d'ensemble et une unité visuelle tout en répondant aux besoins exprimés par les différents usagers du site. La sélection des végétaux et le choix du mobilier urbain renforceront le réseau écologique et l'identité du site patrimonial du Mont-Royal tout en offrant une expérience paysagère de qualité aux usagers.



1946 Environ 66% de la superficie du site était végétalisée.



2021 La surface végétale est réduite à 40% en lien avec la création d'aires de stationnement et de circulation.

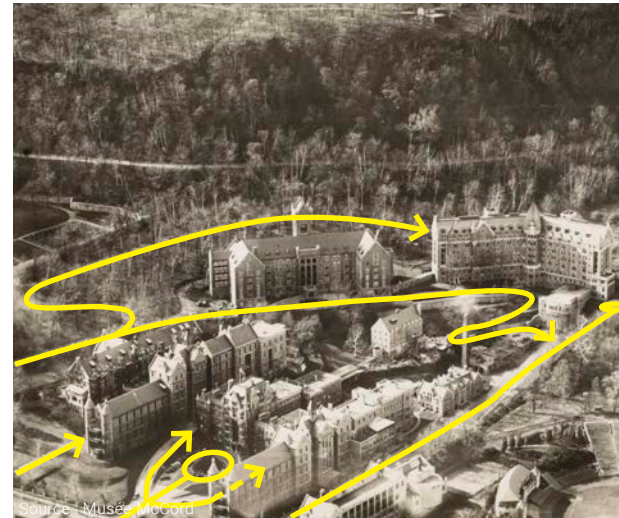


Stratégie 3

Mobilité

Créer un lieu accessible, connecté, perméable et où les déplacements sont sécuritaires et conviviaux pour tous.

Réutiliser les chemins pittoresques historiques afin de structurer les déplacements sur le site et de minimiser les impacts sur le paysage.



1926 Aspect sinueux des chemins piétons menant au pavillon des Femmes.

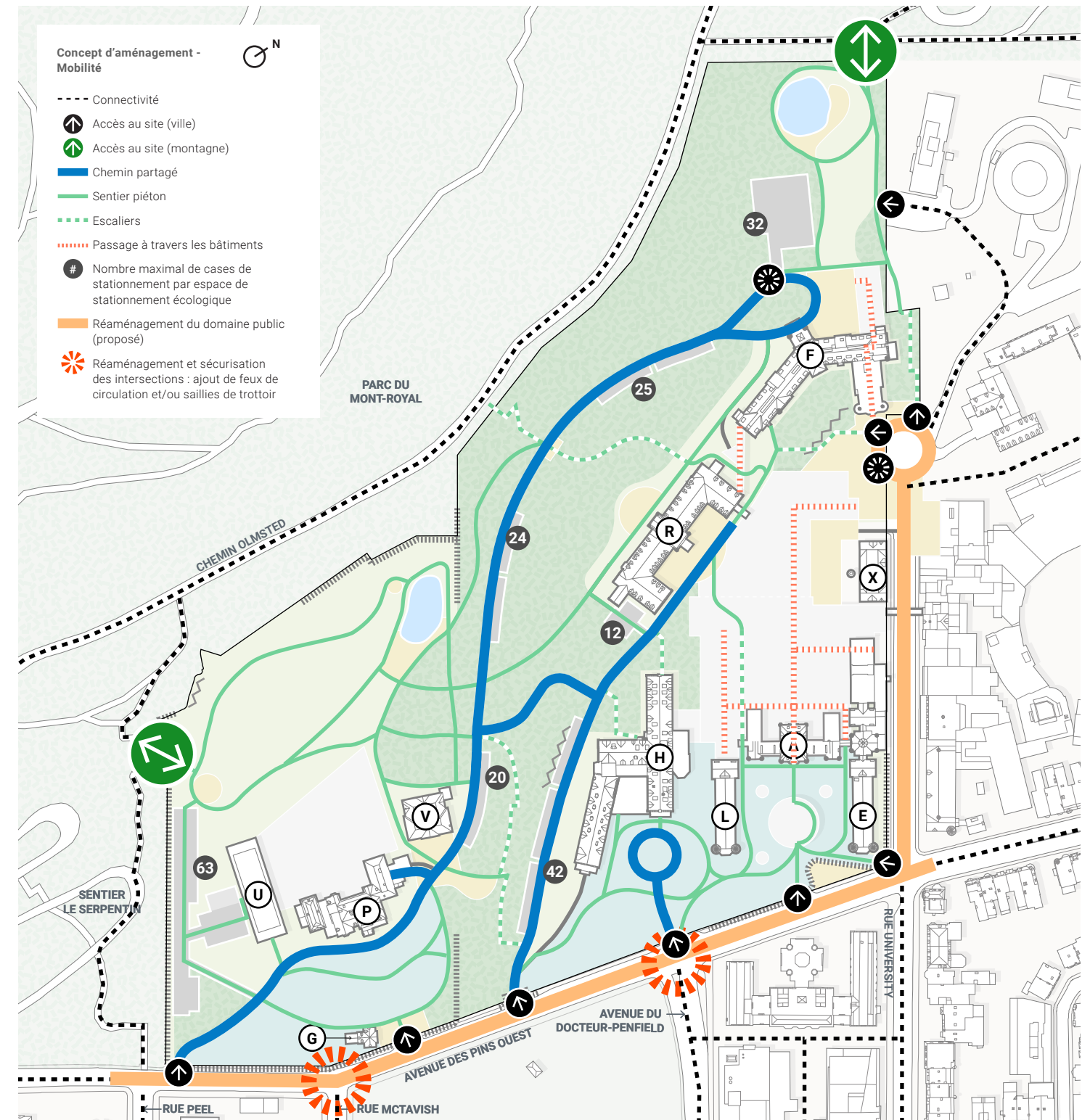


1871 Chemins pittoresques de l'ancien aménagement de la Villa Ravenscrag.

Approche

L'axe majeur de la stratégie de mobilité proposée pour la réhabilitation du site est la perméabilité. Les sentiers piétons proposés s'inspireront des tracés historiques en tentant de maximiser la connectivité. Pour mieux s'adapter à la topographie abrupte du site, de nouveaux escaliers seront intégrés de façon à faciliter le déplacement au niveau des dénivelés importants. Le tracé des sentiers proposés a été soigneusement conçu pour mettre en valeur la nature tout en favorisant la découverte du site et la mise en scène des vues et des pavillons d'intérêt. Le Plan directeur prévoit également deux nouveaux accès au chemin Olmsted du parc du Mont-Royal depuis le site, renforçant son lien à la montagne.

Le Plan directeur prévoit également la transformation des voies d'accès véhiculaires, indispensables au maintien de la fonctionnalité des bâtiments, en chemins partagés. De nouvelles grappes de stationnement de dimensions réduites et plus respectueuses des nouvelles normes de développement durables seront aménagées. Le verdissement des aires de stationnement, le recours à des revêtements de sols perméables, la création de zones dédiées aux véhicules électriques ainsi que la mise en place de dispositif de soutien de l'auto-partage et du co-voiturage font partie intégrante de la stratégie relative à la mobilité.



Stratégie 4

Infrastructures

Prévoir des réseaux d'infrastructures modernes, durables et flexibles.

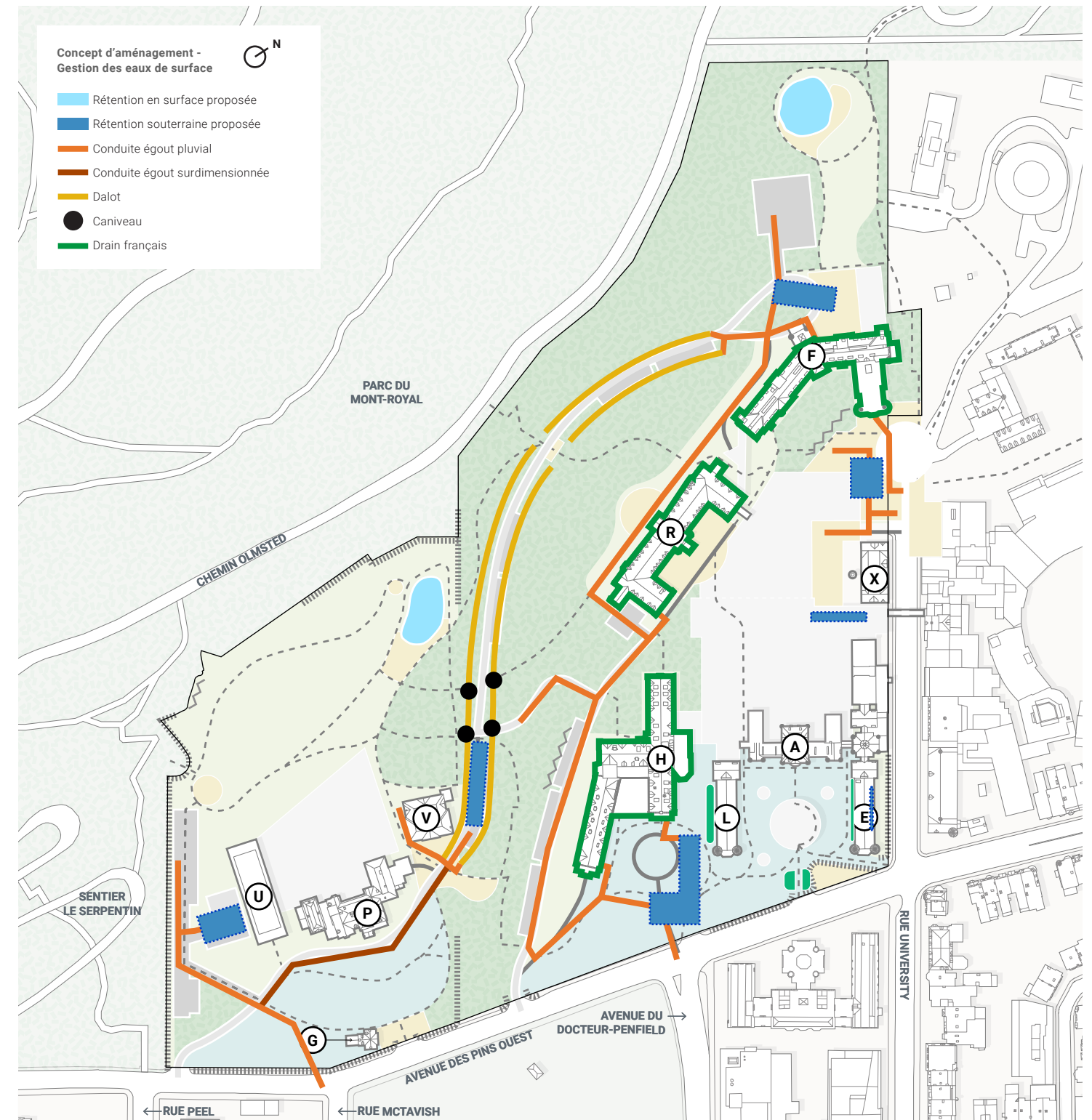
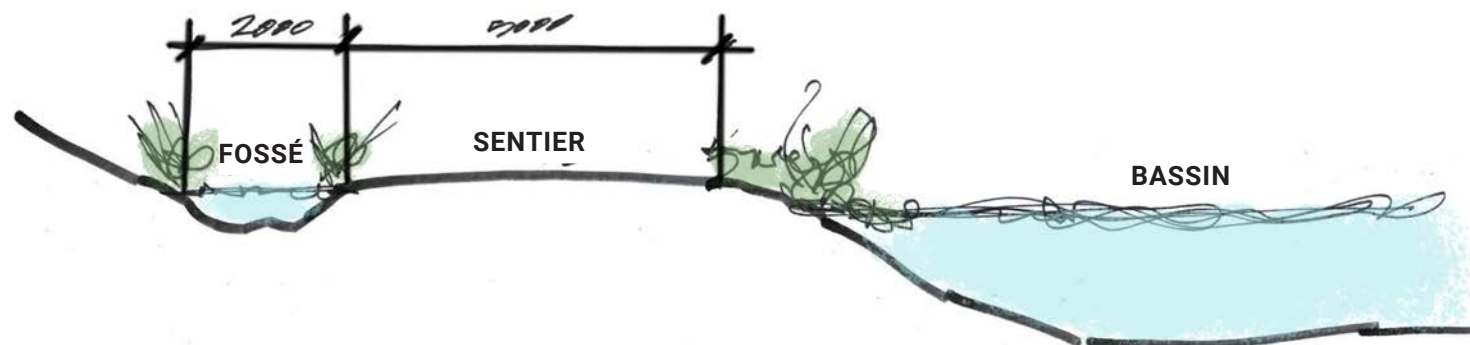
Approche

Le Plan directeur prévoit de mettre en place une démarche d'autonomisation des différents bâtiments qui forment le complexe hospitalier actuel. L'autonomisation a pour objectif de faciliter la conversion des bâtiments afin que ceux-ci puissent accueillir de nouveaux usages et être requalifiés. Le principe d'autonomisation se justifie par la volonté de rendre le site attractif auprès des futurs occupants, en éliminant le lien de dépendance vis-à-vis de la desserte en services. Pour ce faire, il est notamment prévu de connecter directement et de façon indépendante chacun des bâtiments présents sur le site aux différents réseaux urbains.

La saine gestion des eaux pluviales constitue un enjeu de taille sur le site en raison de sa topographie et de son positionnement sur le flanc sud du Mont-Royal. Le concept d'aménagement vise donc à gérer de manière responsable les eaux de ruissellement par le biais de l'aménagement de bassins de rétention et de caniveaux le long des chemins et sentiers. Ces caniveaux garantiront la redirection des eaux de ruissellement vers les infrastructures destinées à les gérer adéquatement, évitant du même coup qu'elles endommagent les constructions et provoquent de l'érosion. La gestion des eaux pluviales a été conçue de manière à valoriser cette ressource par le biais d'aménagement qui agrémentent le paysage.



La rétention le long du chemin Olmsted du parc du Mont-Royal



Stratégie 5

Usages

Créer une valeur d'usage pour le site et ses anciens pavillons dans le but de contribuer à la vie de la collectivité et au besoin évolutif.

Approche

La stratégie conçue en lien avec les usages a pour objectif de donner un second souffle à ce site empreint d'histoire tout en lui permettant de se moderniser pour mieux répondre aux besoins de ses occupants actuels et futurs.

Le site est localisé dans un secteur dédié aux établissements éducatifs, culturels et institutionnels par le règlement de zonage en vigueur. Le Plan directeur propose une diversification des usages qui y seront autorisés pour permettre au site du Royal Victoria de conserver sa vocation initiale en accueillant des équipements utiles à la communauté tout en proposant des emplacements pouvant accueillir des usages de bureaux, de commerces et de services utiles à ses usagers. Cette stratégie devrait permettre au site de pouvoir se renouveler au fil des années en fonction de l'évolution des besoins des montréalais. Les usages résidentiels y demeureront proscrits pour préserver son caractère animé et vivant sans créer de risque de nuisances liées au voisinage d'usages incompatibles.

Le premier projet de redéveloppement prévu sur le site est celui du nouveau pavillon de l'université McGill, qui devrait occuper les pavillons S, A, L, E, M et T de façon à s'inscrire dans le prolongement du campus actuel de l'université.



Source : Stantec, 2019

Stratégie 6

Développement durable

Intégrer des objectifs de développement durable qui découlent des grandes orientations gouvernementales.

Tendre à respecter les objectifs de la certification LEED ND (aménagement de Quartier) et la certification LEED NC (nouvelle construction).

Approche

La SQI intègre à l'ensemble de ses projets des objectifs liés aux grandes orientations gouvernementales telles que la politique énergétique 2030 et le Plan d'économie verte 2030. Ces documents encadrent notamment:

- Le remplacement progressif des énergies fossiles par des énergies renouvelables;
- La réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) par des aménagements favorisant les transports actifs, collectifs et électriques ;
- La réduction des îlots de chaleur et le verdissement;
- Une gestion efficace et écoresponsable de l'eau;
- L'utilisation de matériaux de construction à faible impact environnemental.

La SQI s'est également dotée d'un Plan d'action et d'un Plan stratégique de développement durable qui encadrent ses projets et définissent les actions à mener en matière de développement durable, telles que l'inscription LEED des projets de construction de 5 M\$ et plus.

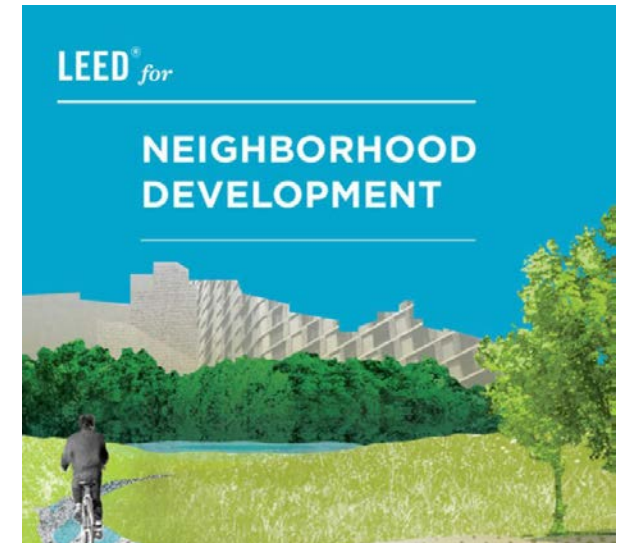
Une analyse de recevabilité des crédits des certifications LEED NC (Nouvelle Construction) et ND (Neighbourhood Development) a été faite afin de vérifier si les interventions proposées par le Plan directeur pourraient permettre l'obtention d'une certification LEED.



Orientations gouvernementales



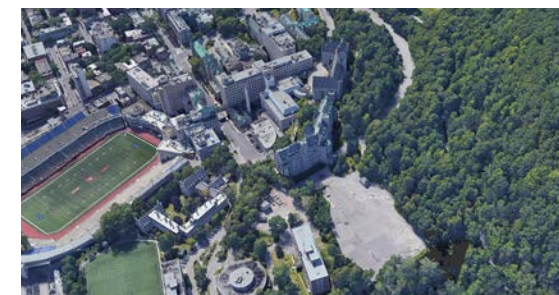
Objectifs de la SQI



Accréditation environnementale du projet

11 Plan détaillé

Vue d'ensemble sur l'arrière du site



ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION
DU ALLAN MEMORIAL

SEUIL D'ENTRÉE VERS
LE PARC DU MONT-ROYAL
(MONUMENT MCTAVISH)

AMÉNAGEMENT DES JARDINS DE RAVENSCRAG

ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION
DU SECTEUR BCX

SEUIL D'ENTRÉE VERS LE PARC DU MONT-ROYAL (CHEMIN OLMSTED)
DANS L'AXE DE LA TOUR DU PAVILLON ROSS MEMORIAL

ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION
DU PAVILLON DES FEMMES

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT
DERRIÈRE LE PAVILLON DES FEMMES

SEUIL D'ENTRÉE VERS LE PARC
DU MONT-ROYAL (CHEMIN OLMSTED)

Vue d'ensemble depuis l'avenue des Pins ouest



SEUIL D'ENTRÉE VERS LE PARC DU MONT-ROYAL (MONUMENT MCTAVISH)

AMÉNAGEMENT DES JARDINS DE RAVENSCRAG

BASSIN DE RÉTENTION DANS LES JARDINS DE RAVENSCRAG

ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION DU PAVILLON ALLAN MEMORIAL

IMPLANTATION DE BOLLARD POUR CONTRÔLER LA CIRCULATION VÉHICULAIRE SUR LE SITE

ENTRÉE VÉHICULAIRE POUR ACCÉDER À LA VILLA DE RAVENSCRAG

RECONFIGURATION DE L'AVENUE DES PINS OUEST (ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS ET SÉCURISATION DES INTERSECTIONS)

CHEMIN PARTAGÉ SERVI COMME DÉBARCADÈRE AU PAVILLON HERSEY AVEC UN AMÉNAGEMENT SOIGNÉ POUR FAVORISER UNE COHABITATION ENTRE LES PIÉTONS, LES CYCLISTES ET LES VÉHICULES

Espace aménagé derrière la villa Ravenscrag



POINT FOCAL SUR LA TOUR DU PAVILLON ROSS MEMORIAL

INTÉGRATION DE BANC SUIVANT LA TOPOGRAPHIE DU SITE AFIN DE PROFITER DE LA VUE SUR LE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

UNE SÉLECTION DE VÉGÉTAUX CONÇUS POUR STABILISER LES PENTES AVEC UNE GAMME TRÈS DIVERSE DE VÉGÉTAUX INDIGÈNES, TOUT EN OFFRANT DES HABITATS OUVERTS MIS AU PROFIT DE LA FAUNE AVIAIRE ET INSECTES POLLINISATEURS

INTÉGRATION DE LAMPADAIRES À L'ÉCHELLE DU PIÉTON PERMETTANT UNE LUMINOSITÉ DISCRÈTE DES SENTIERS

INTÉGRATION D'UN MOBILIER URBAIN SIMILAIRE À CELUI DANS LE PARC DU MONT-ROYAL POUR RENFORCER LE SITE PATRIMONIAL

Placette devant l'ancienne Écurie



INTÉGRATION DE MOBILIER URBAIN SIMILAIRE À CELUI DANS LE PARC DU MONT-ROYAL POUR RENFORCER LE SITE PATRIMONIAL

UN AMÉNAGEMENT SOIGNÉ DU CHEMIN PARTAGÉ POUR FAVORISER UNE COHABITATION ENTRE LES PIÉTONS, LES CYCLISTES ET LES VÉHICULES

Espace aménagé derrière le pavillon des Femmes



ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION POUR LE PAVILLON DES FEMMES

INTÉGRATION D'UN MOBILIER URBAIN SIMILAIRE À CELUI DANS LE PARC DU MONT-ROYAL POUR RENFORCER LE SITE PATRIMONIAL

UN LIEU DE DÉTENTE PERMETTANT LA CONTEMPLATION ET L'APPRECIATION DES VUES SUR LE CADRE BÂTI EXCEPTIONNEL ET LE CADRE NATUREL DU MONT ROYAL

AIRE DE STATIONNEMENT INTÉGRÉ DANS LE PAYSAGE NATUREL DU PARC

UNE SÉLECTION DE VÉGÉTAUX OPTIMALE POUR LA BANDE RIVERAINE ET LE BASSIN DE RÉTENTION

Placette au bout de la rue University



MISE EN VALEUR DES COMPOSANTES NATURELLES DU MONT-ROYAL (PARI ROCHEUSE, VÉGÉTATION, TOPOGRAPHIE)

MISE EN VALEUR DE LA VUE SUR LE PAVILLON DES FEMMES ET DE SON HORLOGE

ESCALIERS EN BOIS, SIMILAIRES À CEUX DANS LE PARC DU MONT-ROYAL, POUR REJOINDRE LE CHEMIN OLMSTED

PLACE PUBLIQUE QUI SOULIGNE LA CONFLUENCE ENTRE VILLE ET MONTAGNE

ESCALIERS EN BOIS, SIMILAIRE À CEUX DANS LE PARC DU MONT-ROYAL, POUR REJOINDRE LE BELVÈDÈRE DEVANT LE PAVILLON ROSS MEMORIAL

RECONFIGURATION DE LA RUE UNIVERSITY (ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS ET AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT AU BOUT DE LA RUE)

Verdissement du parvis devant le pavillon Hersey



RÉHABILITATION DE LA TERRASSE

INTÉGRATION DE L'ŒUVRE DE MICHEL GOULET DANS LE PARVIS

CRÉATION D'UNE NOUVELLE PORTE D'ENTRÉE UNIVERSELLEMENT ACCESSIBLE AU PAVILLON HERSEY

CHEMIN PARTAGÉ SERVI COMME DÉBARCADÈRE AU PAVILLON HERSEY AVEC UN AMÉNAGEMENT SOIGNÉ POUR FAVORISER UNE COHABITATION ENTRE LES PIÉTONS, LES CYCLISTES ET LES VÉHICULES

Document synthèse du Plan directeur d'aménagement
Site du Royal Victoria